

CSEC du 22 décembre 2020

Projet rapprochement Pôle emploi / CAP emploi La CFE-CGC Métiers de l'Emploi vote POUR.

L'extension du pilote relatif au rapprochement des agences Pôle emploi /CAP Emploi fait aujourd'hui l'objet d'une consultation ; il est envisagé que ce rapprochement concerne désormais 233 sites répartis dans 17 régions.

Nous avons noté à propos de ce projet des éléments positifs à savoir :

- la simplicité et la lisibilité pour le public
- le partage d'informations entre les conseillers Pôle emploi et CAP Emploi
- l'enrichissement mutuel des conseillers du fait du rapprochement à la fois physique et institutionnel de Pôle emploi et de Cap emploi.

Pour tous ces éléments, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi donne un avis favorable.

Pour autant, nous tenons à alerter la direction quant à la charge générée par ce rapprochement en terme d'organisation, de management « fonctionnel » pour les équipes de Pôle emploi ; par ailleurs, le nombre de portefeuilles « identifiés TH » ne doit pas être le fruit d'un simple calcul mathématique en prenant en compte le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi sur le territoire de l'agence et qui pourrait avoir comme impact de déstabiliser les autres portefeuilles.

La nécessaire revue de portefeuille qui est un des leviers de réussite de projet doit dans la mesure du possible se faire concomitamment avec celles qui sont attendues pour le déploiement du CRI et/ou du nouveau suivi.

Enfin la CFE-CGC Métiers de l'Emploi attire l'attention de la Direction sur la nécessaire harmonisation entre les packs d'habilitations SI données aux conseillers Cap emploi et ceux des agents Pôle emploi.

CFE-CGC Métiers de l'Emploi

01 53 09 95 95

syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr

38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Retrouvez nous également sur les réseaux sociaux  &  !

